



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

22 janvier 2020

GIE, EESC : Le Hold-up réglementaire

Mardi dernier lors de la cérémonie des vœux le Président Kling en conclusion de son discours nous appelait à faire confiance au nouveau plan de réorganisation qui se profile. En quelques points la CFDT vous donne les raisons qui font craindre le pire :

Contrairement aux communications officielles, on ne négocie pas à la CCIR Paris Île-de-France, le rôle des instances représentatives est neutralisé depuis la rentrée 2019 par des groupes de travail ou des Commissions Paritaires dans lesquels le rôle des représentants du personnel est totalement gommé au profit d'informations parfois contradictoires en fonction de nos interlocuteurs.

Ce déni du rôle du représentant du personnel est consternant, le refus d'appliquer les accords passés est alarmant.



Groupes de travail des EESC

Ces groupes, qui se sont réunis trois fois depuis décembre dernier, sont composés de collègues enseignants désignés par les préfigurateurs de filières. Ils ne sont ni protégés par un mandat, ni formés aux conventions de droit privé, n'ont pas été informés de l'importance des enjeux. Et pourtant, il leur est demandé de réfléchir à la manière dont la convention collective de l'enseignement privé indépendant (ex hors contrat) pourrait s'appliquer aux formateurs de nos écoles. Les personnels administratifs n'ont pas voix au chapitre, leurs futures conditions de travail n'ont jamais été à l'ordre du jour des trois réunions. Les représentants du personnel, n'ont été intégrés à ces réunions que parce qu'ils se sont imposés, une mention particulière pour la filière MOC, qui les a informés qu'ils étaient priés de ranger leurs casquettes de représentants au vestiaire.

La DGA ERF voudrait nous faire croire que le changement de statut juridique permettrait de repartir de zéro en matière de droits sociaux, c'est Faux !



**CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

22 janvier 2020

Groupes de travail du GIE

Les collègues qui composent ces groupes ont été désignés par chaque DGA concernées. Ils ne sont pas plus protégés que ceux des EESC, n'ont pas plus reçu de formations. Les Représentants du personnel n'assistent aux réunions qu'à titre d'observateur et lorsque la CFDT demande à intervenir, la nouvelle directrice générale des ressources humaines répond qu'elle "ne veut pas nous donner de tribune", ce n'est pas ce qui fera taire la CFDT !

Le flou le plus absolu règne sur la convention collective qui serait appliquée, la convention fourre-tout Syntec semble se détacher.

La DGA RH voudrait nous faire croire que ce basculement en GIE d'une partie de nos collègues est la seule alternative à la pérennité des activités des fonctions support, de communication ou des ressources humaines, c'est Faux !

La CFDT dénonce la manière dont sont amenées ces modifications substantielles des conditions de travail d'une grande majorité des agents. C'est indigne d'une grande structure comme la CCIR Paris Ile-de-France et totalement irrespectueux pour l'ensemble du personnel. Nos conditions de travail ne peuvent être modifiées selon le bon vouloir de nos dirigeants, elles doivent faire l'objet d'un accord en CPR ou d'un accord d'entreprise.

Mettre au pied du mur l'ensemble du personnel le moment venu est une pratique d'un autre âge, que ces questions soient évacuées de la prochaine Commission Paritaire est absolument scandaleux en conséquence nous demandons :

- ⇒ Que l'article 28 du règlement général des enseignants en vigueur jusqu'en Août 2022, soit appliqué et que s'ouvrent parallèlement, dès septembre 2021, des négociations pour la rentrée 2022/2023 comme il le prévoit.
- ⇒ Que soit transmise aux représentants du personnel une simulation sincère de la solidité financière de l'ensemble du montage notamment en ce qui concerne le GIE.
- ⇒ Que soit discutée la possibilité d'appliquer à l'ensemble des agents et futurs agents de droit privé, la convention collective nationale des CCI qui se négocie actuellement.

Faute de la prise en compte de ces demandes, les représentants du personnel CFDT ne siègeront pas lors de la prochaine CPR. Nous invitons la CGT qui détient 6 sièges sur 10 en CPR à se joindre à nous. Tout comme la CFDT, elle ne peut plus cautionner les pratiques inacceptables de la CCIR en matière de dialogue social.

**Rien ne pourra se faire sans vous...
Mobilisez-vous, défendez-vous,
Syndiquez-vous !**